



## LE GRAND HOLD-UP DES EMPLOYEURS SUR LES CLASSIFICATIONS

Notre convention collective, cœur de notre statut social, démantelée par nos employeurs et sacrifiée par la CFDT et FO signataires ; pour rappel FO était non-signataire de l'avenant 9 et n'a eu de cesse de le contester à chaque réunion d'instance !

### **Le 4 juillet était la date limite de signature de l'Accord Annexe IV imposée par les employeurs.**

Nos organisations syndicales - *pour les motifs qu'elles vous ont communiqués tout au long de la période de négociation*- ont refusé de se fourvoyer dans cette manipulation imposant la signature de l'annexe IV avec celle des RMMG.

La CFE CGC, la CGT et l'UNSA, au regard de votre soutien sont restés fidèles à leurs revendications portées initialement par **toutes** les Organisations Syndicales.

Nous ne pouvons décemment pas cautionner que notre CCN soit encore vidée de son contenu par la suppression de garanties, masquée par l'alignement des 14 mois, et l'absence totale de progrès pour l'ensemble des salarié(e)s !

En acceptant :

- Une grille des minima de Branche qui sera rapidement obsolète lors de sa mise en application,
- La suppression de la garantie des 85% sans contrepartie ni retour à l'ancienneté dont elle compensait la perte,
- Que ne soient pas pesés les emplois au niveau de la Branche mais uniquement dans chaque groupe,
- Que rien ne vienne assurer aux salarié(e)s un minimum de progression de carrière,
- D'oublier 6 années sans augmentation des RMMG.

### **CFDT et FO valident ces reculs et offrent à nos employeurs l'occasion de démanteler un peu plus le contenu de notre convention collective !**

### **POUR NOUS COMME POUR VOUS, C'EST INADMISSIBLE !**

Chacune de nos trois organisations s'est exprimée au lendemain du 4 juillet pour dénoncer tout ce dont vous privera ce texte proposé unilatéralement par nos employeurs à la signature, alors qu'aucune proposition des Organisations Syndicales, que vous avez défendu le 25 avril, n'a été retenue.

Pour toutes ces raisons, fidèles aux revendications que vous avez exprimées, la CFE-CGC, la CGT et l'UNSA ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition à cet accord minoritaire.

En exerçant ce droit, elles le rendent inapplicable et renvoient l'Association des Employeurs à la table des négociations pour qu'enfin l'expression des salarié(e)s soit entendue.

Paris, le 18 juillet 2024